



---

## 57<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

### Dialogue interactif sur le compte rendu oral du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'Ukraine

Genève, le 7 octobre 2024

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire pour son compte rendu.

L'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine constitue une violation flagrante des principes de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État. Nous appelons la Russie à retirer ses forces de l'entièreté du territoire ukrainien.

La Suisse condamne avec la plus grande fermeté les nouvelles attaques contre des hôpitaux, comme récemment à Sumy. Les installations médicales bénéficient d'une protection spéciale en vertu du droit international humanitaire que toutes les parties au conflit doivent strictement respecter. Il en va de même pour les règles de conduite des hostilités, notamment le principe de distinction, qui interdisent les attaques contre les civils et les biens civils.

La Commission d'enquête a documenté des nouveaux cas de torture commis par les autorités russes contre des civils et des prisonniers de guerre. Ces constatations renforcent sa conclusion selon laquelle l'usage de la torture est généralisé et systématique.

La Suisse est alarmée par ces rapports faisant état de pratiques qui constituent des violations des droits de l'homme et de potentiels crimes de guerre. Nous défendons une notion large du principe de reddition des comptes, incluant des aspects non judiciaires. Toutes les victimes ont droit à la justice, à la vérité, à la réparation et à des garanties de non-répétition.

Monsieur le Haut-Commissaire, le rapport de la Commission relève que la violence sexuelle est utilisée comme moyen de torture, pourriez-vous élaborer ce point ?

Je vous remercie.